

1. DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales, on entend par :

- **bump**: la SPRL bump, dont le siège social est établi à 1180 Uccle, Rue de Nieuwenhove 3-5 et enregistrée à la BCE sous le n° 467.512.284 avec qui le Contrat est conclu, et ses sociétés liées ;
- **Cliant**: toute personne qui conclut un Contrat avec bump, portant sur la livraison de Produits, la prestation de Services, ou la location de Produits ;
- **Utilisateur**: toute personne autorisée par le Client à utiliser les Services de Télématique ;
- **Flotte / Objet** : désigne les objets, véhicules, les équipes et les équipements du Client devant être monitorés, localisés ou suivis au moyen du Service de Télématique ;
- **Produits**: tous les produits fournis par bump susceptibles de faire l'objet d'un achat ou d'une location longue durée directement auprès de bump, en ce compris les cartes SIM intégrées aux Unités, et les Unités elles-mêmes ;
- **Unités**: appareil (tag, boîtier, QR, etc.) acheté ou loué par le Client au titre d'un contrat distinct ou du Contrat, qui peut être utilisé pour obtenir des Données, et pour envoyer ou recevoir ces Données et d'autres messages au moyen des Services de communication mobile ;
- **Service de Télématique / Services** : Désigne le service conçu pour permettre au Client de suivre, surveiller, sécuriser, analyser et contrôler des objets, en affichant et en facilitant la transmission des Données entre le Service de Télématique et les Unités ;
- **Services de communication mobile** : désigne les services de communication électronique mobile (indépendants de bump) utilisés par le Client pour transmettre entre autres les Données ;
- **Abonnement**: abonnement aux Services de Télématique moyennant le paiement par le Client d'une Redevance ;
- **Données**: désigne les données, transmises par satellite, notamment sur la position géographique des objets et les autres messages envoyés à ou par l'objet ;
- **Contrat ou Convention**: accord conclu entre bump et le Client pour la fourniture du Service et/ou des Produits, comprenant le bon de commande et ses annexes, ainsi que l'intégralité des conditions générales et particulières de bump ;
- **Loyers** : désigne le prix de la location d'un Produit ou d'une Unité ;
- **Conditions Générales**: les présentes Conditions Générales de bump ;
- **Conditions Particulières**: les conditions déterminées par bump et le Client relativement à la vente/location et/ou à la livraison de Produits et/ou à la prestation des Services ;
- **Plateforme du Service de Télématique**: le système informatique sécurisé qui permet de faire fonctionner les Services de Télématique ;
- **Site Web** : Le site Web <https://www.bump.eu>.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales sont applicables à toutes les offres bump, ainsi qu'à toutes les conventions verbales ou écrites entre le Client et bump, ainsi qu'à tous les contrats ultérieurs. Les présentes Conditions Générales excluent les conditions générales et particulières du Client et/ou toutes autres conditions générales.

Il ne peut être dérogé aux présentes Conditions Générales que par des Conditions Particulières faisant l'objet d'une approbation écrite et préalable entre les parties. En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, ces dernières priment. Le défaut pour bump d'exercer un droit quelconque ou le fait de tolérer une inexécution ou une infraction au Contrat, ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir dudit droit.

bump se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales. Ces modifications prendront effet à la date à laquelle le Client en aura été informé.

3. SERVICE DE TELEMATIQUE

3.1. Il est accordé au Client un droit non exclusif et incessible d'utilisation du Service de télématique.

3.2. Il incombe au Client, avec ou sans l'assistance de bump :

- d'équiper ses objets ou véhicules d'Unités fonctionnant correctement et de s'assurer que celles-ci peuvent être connectées et opérationnelles ;
- de s'assurer qu'il dispose d'un navigateur à jour et d'un accès Internet au Service de télématique d'une capacité suffisante ;
- de configurer correctement le Service de télématique

3.3. bump garantit une disponibilité du Service de Télématique supérieure à 99 % sur une base annuelle. bump ne peut cependant pas garantir que les Services de Communication mobile assureront une prise en charge discontinue des fonctionnalités offertes par le Service de télématique. bump n'est pas responsable d'un dysfonctionnement lié à des circonstances dont le Client est responsable, conformément aux articles 3.2 ou 14.1. Aucune garantie n'est en outre donnée quant à la qualité, la continuité et l'exactitude des données transmises par le système télématique, dans la mesure où la solution est complexe et tributaire d'autres parties et du type de produit fourni au Client (localisation, communication internet, réseaux mobiles 2G, 3G, 4G, 5G, électronique).

3.4. Le Client reconnaît que le Service de télématique est un « logiciel en tant que service », c'est-à-dire que le produit est le même pour chaque Client et accepte qu'il puisse évoluer en s'inspirant des suggestions postées par la communauté des utilisateurs.

3.5. Le Client s'engage à utiliser les Produits et Services en bon père de famille, et uniquement pour le nombre d'Unités pour lequel il a contracté.

3.6. Certaines Unités sont équipées d'une carte SIM avec forfait GSM/GPRS Europe intégré. Le Client s'interdit expressément d'utiliser ces cartes SIM pour toute autre utilisation que celle liée aux Services et s'engage à indemniser, défendre et tenir indemne bump contre tout dommage lié à une utilisation non conforme des cartes SIM.

3.7. Le Client s'engage, lors de sa première connexion aux Services, à modifier ses noms d'utilisateur et mot de passe et à les conserver de manière sécurisée afin de préserver la confidentialité des informations liées à l'utilisation des Services. Le Client est dès lors responsable de l'utilisation des Services et de l'accès à la Plateforme du Service de Télématique.

3.8. bump se réserve le droit de modifier l'apparence et la présentation du site web du Service de télématique, ainsi que la façon dont les données de localisation sont affichées.

4. OFFRE ET COMMANDES

4.1. Les offres sont faites sans aucune obligation de la part bump, et ont lieu sous réserve d'omission, erreur, disponibilité sur le marché, circonstances dont il résulte (par la suite) qu'elles rendent concrètement plus difficile le montage/livraison du Produit.

4.2. Les offres ne sont valables que pour une période d'un mois à dater de leur envoi. Toute offre acceptée par le Client constitue une commande ferme qui lie le Client à bump. En cas d'annulation ou de révocation de la commande par le Client avant la livraison, ce dernier sera tenu d'indemniser forfaitairement bump de minimum 30% de la valeur totale facturée ou facturable, sans préjudice du droit pour bump de prouver un préjudice éventuellement plus important ou de réclamer l'exécution de la Convention, et sans préjudice du paiement intégral des Abonnements tel que spécifié dans l'article 12.2.

4.3. En cas d'annulation: (i) d'un rendez-vous (la veille après 14h), (ii) d'une intervention (sur site avec déplacement), (iii) ou de montages (50% des installations prévues), bump sera en droit de facturer des frais forfaitaires administratifs et de déplacement jusqu'à 150€.

4.4. bump ne sera tenu qu'après acceptation de la commande par sa direction. Tout engagement pris par le personnel ne sera valable qu'après ratification par un responsable de la direction bump, ou après commencement d'exécution de la commande, bump peut refuser une commande en tout ou en partie et n'est pas responsable d'un dommage direct ou indirect lié à ce refus.

4.5. Les données mentionnées sur le bon de commande (notamment le prix et les spécifications techniques) ont priorité sur toutes les autres informations publicitaires ou non.

5. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif. Un retard dans la livraison des Produits et/ou Services ne peut donner lieu ni à indemnité, ni à révocation de la commande.

6. FORCE MAJEURE

Les cas fortuits ou de force majeure, y compris toute interruption prolongée des Services de communication mobile, suspendent l'exécution du Contrat. Si la suspension se prolonge pendant plus de 60 jours ouvrables, chaque partie peut annuler le Contrat par lettre recommandée, sans indemnité, sauf en ce qui concerne la partie du Contrat déjà remplie avant le début de l'événement de force majeure, ainsi que les frais engagés par bump qui devront être payés par le Client.

7. EXPEDITION ET RETOURS

Les emballages sont facturés au prix de revient et ne sont pas repris. Les Produits livrés par bump voyagent aux risques et périls du Client, même en cas d'expédition franco.

Aucun retour n'est accepté sans accord écrit préalable bump. En tout état de cause, les Produits et/ou Services commandés et renvoyés ou refusés par le Client sont facturés normalement. Tout frais ou dommage occasionné à bump en raison d'un retour ou d'un refus sous à charge du Client, sauf s'il démontre que les Produits et/ou Services concernés n'étaient pas conformes à ce qui avait été convenu contractuellement et sans préjudice de l'accord écrit et préalable bump.

8. GARANTIE

8.1. A compter de la date de réception des Produits et tant qu'ils n'auront pas été repris, le Client est seul responsable de tout dommage qui leur serait causé. Il s'engage à les utiliser suivant les spécifications du constructeur et à prendre toutes dispositions pour qu'il soit maintenu en bon état.

8.2. bump garantit ses Produits contre tous défauts s'il est prouvé qu'ils ont leur origine dans une fabrication défectueuse ou dans un montage défectueux si ce dernier a été réalisé par bump.

La durée de la garantie sur le Produit est définie dans les confirmations de commandes bump et/ou dans la documentation technico-commerciale jointe et prend toujours effet au moment où le Produit quitte les bureaux de bump ou si bump en assure le montage, à l'achèvement de celui-ci. A défaut de spécification, la garantie du Produit est valable un an.

8.3. La garantie est limitée, au choix de bump, soit au remplacement du Produit, soit au remplacement des pièces défectueuses du Produit. Si bump a assuré le montage du Produit, la garantie couvre également, pendant une période de douze mois à compter de l'achèvement du montage, la main-d'œuvre pour le démontage et le remontage du produit défectueux. bump ne peut pas être tenue à garantir les Produits pour une durée et/ou une étendue supérieure à celle qu'elle peut elle-même prétendre auprès des fabricants des Produits. bump peut donc se prévaloir des limitations de garanties du Produit imposées par le fabricant.

8.4. Les Produits doivent parvenir à bump franco de tous frais et sont retournés aux frais du Client après la remise en état. À la demande du Client et moyennant paiement des frais de déplacement et de main-d'œuvre des techniciens, la réparation pourra se faire sur place.

8.5. Sauf dispositions légales contraires, toute garantie et tout recours sont exclus lorsque le défaut ou la panne résulte d'une intervention non réalisée par un technicien de bump (installation, démontage, remontage, vérification, etc.), d'un sabotage, de la faute ou de la négligence du Client, ou encore du non-respect des notices d'utilisation et d'installation. La garantie exclut le remplacement des batteries et les frais de déplacement et de main-d'œuvre. Dans ces situations, toute intervention ne sera faite qu'après l'acceptation d'un devis.

8.6. En cas de location des Produits, les sinistres affectant les Produits doivent faire l'objet, dans les trois jours ouvrables, d'une déclaration du Client à bump. L'absence de déclaration dans le délai prescrit entraîne la déchéance de tous droits à indemnité et engage la responsabilité du Client qui s'oblige à réparer le préjudice subi. bump s'engage à fournir un matériel de remplacement dans les 72 heures suivant la déclaration du Client, sous réserve de la restitution préalable ou simultanée du matériel en panne, et sous réserve du cas de force majeure. Au cas où le Produit ne serait pas réparable, bump mettrait à la disposition du Client, sans majoration de Loyer, un autre Produit, pleinement compatible et d'une capacité égale ou supérieure au Produit initialement loué.

8.7. La garantie sur les installations réalisées par bump est de trois mois à compter du jour où l'installation est terminée.

9. SATISFAIT OU REMBOURSE

Le Client ayant marqué son accord écrit à la clause 'Je souhaite être pleinement satisfait ou remboursé' peut exercer son droit de rétractation au Contrat dans un délai de 15 jours calendrier suivant l'activation des Services de Télématique. Cette demande doit être formulée par écrit, par voie électronique ou postale. A sa réception, les Services seront immédiatement interrompus. Les Produits achetés par le Client peuvent être remboursés après leur restitution et après vérification par bump de leur bon état d'entretien et de fonctionnement.

bump se réserve le droit de déduire du montant du remboursement les frais éventuels de remise en état des Produits et les frais de déplacement et de démontage de ceux-ci.

10. ASSURANCE ET CAUTION (Location longue durée)

10.1. Le Client est tenu d'assurer le Matériel contre les risques de vol, bris, incendie, explosion, dégât des eaux, responsabilité civile, défense et recours. Il s'engage à communiquer, à première demande de bump, une copie de sa police d'assurance, et à justifier à tout moment du paiement des primes.

10.2. A la signature de l'Offre de location, le Client versera un acompte pour garantir l'exécution de ses obligations.

11. PRIX / REDEVANCES / LOYERS

11.1. Les prix des Abonnements (ci-après « Redevances ») et Loyers s'entendent hors T.V.A. Les Redevances et Loyers convenus entre bump et le Client sont fonction des prix des composants électroniques, des data-centers, des télécommunications, des loyers, des charges sociales, du prix du transport, des taxes, de l'énergie, etc. en vigueur à la date de l'offre faite par bump.

11.2. Tout mois entamé est dû dans son intégralité.

11.3. Le Prix des Redevances pour les Abonnements est dégressif en fonction de la quantité d'unités achetées et installées, sur base d'une grille tarifaire. bump indiquera sur la Confirmation de commande le tarif appliqué en fonction du nombre d'Unités contractées initialement. Si le nombre d'Unités devait être amené à varier dans le temps, bump se réserve la possibilité de modifier le tarif appliqué en fonction du nombre effectif d'Unités utilisées.

11.4. Les Redevances et les Loyers sont indexables annuellement et de plein droit, sur la base de l'indice des prix à la consommation applicable au 1^{er} janvier de chaque année, moyennant une notification préalable et écrite au Client deux (2) mois à l'avance.

11.5. Sans préjudice de l'article 11.4, bump peut, à tout moment, modifier les Prix des Abonnements et Loyers, auquel cas le Client pourra, en cas de désaccord sur les prix révisés, résilier le Contrat conformément à l'article 13.5.

12. MODALITES DE PAIEMENT ET RESERVE DE PROPRIETE

12.1. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant. Le paiement des Redevances et des Loyers est anticipé, payable au terme à échoir et à fréquence annuelle, trimestrielle ou mensuelle selon accord conclu. En cas de non-respect, bump se réserve le droit de convertir la fréquence en mensuelle et de facturer des frais administratifs forfaitaires de 75 euros. En cas de sinistre réparable aux Produits, le Client doit poursuivre le paiement régulier de ses Loyers et Redevances.

12.2. Toute facture ou Loyer impayée à son échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure d'intérêts moratoires de 1% par mois entamé, et d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50€ HTVA par facture. Tout refus de prélèvement automatique (domiciliation bancaire) sera facturé forfaitairement 25€ HTVA. Les frais judiciaires et extra-judiciaires exposés pour le recouvrement des factures impayées seront également mis à charge du Client.

12.3. Tout paiement est destiné à l'apurement des factures les plus anciennes et s'imputera d'abord sur les intérêts et les frais avant l'apurement du principal (article 1254 du Code Civil).

12.4. Il est expressément convenu que les Produits achetés ou loués par le Client restent la propriété de bump jusqu'au moment du paiement intégral des factures.

13. DUREE ET RESILIATION

13.1. La durée initiale du Contrat est spécifiée dans l'offre et sera calculée à partir de l'activation, de la livraison du Produit/Service ou du montage s'il est effectué par bump. Les Abonnements sont souscrits sans engagement ou avec prime de fidélité pour une période de 12 à 60 mois non résiliable, indexables annuellement et renouvelables de plein droit par tacite reconduction pour des périodes consécutives d'un an, aux mêmes conditions, sauf dénonciation par lettre envoyée à bump au minimum trois mois avant la date de fin initiale de la Convention ou la date anniversaire si le Contrat a été renouvelé.

13.2. En cas de résiliation anticipée de l'Abonnement par le Client, celui-ci restera en tout état de cause redevable de l'entièreté des Redevances et des Loyers restant à courir pour la période visée sauf s'il s'acquitte d'une indemnité/pénalité administrative de résiliation de 100€/200€/300€/400€ HTVA par Unité, dans le cas où il reste respectivement 1/2/3/4 année(s) de contrat restante(s).

13.3. La location des Produits est conclue pour une durée définie dans l'Offre et peut être prorogée sur demande du Client au moins huit jours ouvrables à l'avance et moyennant l'accord préalable et écrit de bump. La non restitution du Matériel à la date de fin de la location entraîne le renouvellement tacite pour une durée identique à la durée précédente, avec un minimum d'une année.

13.4. En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, notamment quant au paiement des factures, d'un seul terme de Loyer, ou dans les cas visés à l'article 13.5, bump se réserve le droit de suspendre ou de résilier, au choix, l'exécution de tout contrat en cours. La suspension est notifiée au Client par lettre ordinaire ou email et la résiliation par lettre recommandée. La suspension ou la résiliation s'opère de plein droit et sans mise en demeure préalable. Les frais de réactivation s'élèvent cumulativement à 75 € par Client et à 25 € par Abonnement (carte). Dans ces cas, l'ensemble des sommes dues par le Client à bump deviendra immédiatement exigible.

13.5. Chaque Partie peut, sans préjudice de tout autre droit découlant des présentes, résilier le Contrat par courrier recommandé, avec effet immédiat, si : (i) l'autre Partie ne respecte pas une clause substantielle des présentes, y compris dans le cas d'un défaut ou d'un retard de paiement, et ne remédie pas (si cela est possible) à ce manquement ou cette violation dans un délai de vingt jours civils après réception de la notification écrite indiquant la survenance de cette violation et exigeant qu'il y soit remédié, (ii) si bump modifie les Prix des Abonnements et Loyers en cours d'année (hors indexation) conformément à l'article 11.5, (iii) un des événements suivants se produit : (a) requête de liquidation judiciaire; (b) une PRJ ; (c) une demande de nomination d'un séquestre, d'un administrateur judiciaire, d'un curateur; (e) la conclusion d'un accord avec les créanciers, la cession de biens au profit des créanciers, ou à un autre arrangement similaire du Client ; (f) la mise en liquidation ; (g) l'incapacité de payer ses dettes ou l'insolvabilité ; ou (h) la cessation ou la menace de cessation d'activités.

13.6. En cas de résiliation du Contrat, le Client devra restituer à bump, sans délai, les cartes SIM intégrées aux Unités. En cas de location, il devra restituer les Produits loués et devra verser une indemnité de résiliation égale à la totalité des Loyers restant à courir. En outre, tous les frais de quelque nature que ce soit, frais de procédures et honoraires d'avocat, occasionnés à bump par la résiliation du Contrat ainsi que tous les frais afférents au démontage, à l'emballage ou au transport des produits en retour sont à la charge exclusive du Client.

13.7. Le Client doit, en fin de location, restituer les Produits en bon état d'entretien et de fonctionnement. Les frais de démontage sont à la charge du Client. Tous les frais éventuels de remise en état du Matériel seront à la charge du Client. Au cas où (i) le Client serait dans l'impossibilité matérielle de restituer les Produits loués pour quelque raison que ce soit et notamment sans être limitatif, le vol du Matériel, la reprise des véhicules par la société de leasing, la perte totale des Produits, (ii) les Produits restitués sont défectueux, (iii) le client ne restitue volontairement pas les Produits 15 jours après être mis en demeure, bump facturera au Client le prix catalogue en vigueur des Produits. Au cas où le Client souhaiterait acquérir le Matériel à la fin de la période de location, les Parties devraient définir les modalités de rachat entre elles.

13.8. Toutes les clauses qui sont expressément ou implicitement destinées à survivre à la résiliation des présentes continueront de s'appliquer après la résiliation du présent Contrat.

14. LIMITATION DE RESPONSABILITE

14.1. bump ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages directs, indirects, contractuels ou délictuels, sauf en cas de dol ou faute grave avérée de bump ou de ses préposés, pour laquelle une preuve positive du lien de causalité entre la faute grave et le dommage subi devra être apportée.

14.2. Dans tous les cas, le dommage maximum serait plafonné aux prix net (hors taxe) payé ou à payer par le Client pour le Service de Télématique dans un délai de six mois à compter de la date de la survenance de la perte ou du dommage, ou au prix de vente réglé pour les Produits à l'origine du préjudice en cause, ou encore au prix de la location des Produits payé par le Client au cours des six mois précédents.

14.3. Aucun autre dommage (indirect) (notamment : blessures, dommages à la propriété, perte financière, manque à gagner, perte d'économies escomptées, perte ou corruption de données, coût de personnel, dommages aux tiers, perte de revenus, dégâts sur un véhicule, etc.) du Client, de l'Utilisateur ou d'un tiers, n'est susceptible d'être indemnisé. Sans préjudice de la limitation de responsabilité évoquée ci-dessus, lorsque bump fournit des Produits ou des Services provenant de

tiers, sa responsabilité concernant tout manquement relatif à une telle fourniture sera limitée à la responsabilité qu'elle pourra faire valoir auprès dudit tiers. Dans une telle situation, bump s'engage à défendre au mieux les intérêts du Client. Le Client prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire autant que possible le dommage subi.

14.4. Rien dans le présent article 14, ni dans l'ensemble des Conditions générales, ne saurait être interprété comme excluant ou limitant la responsabilité des Parties en ce qui concerne : (i) la perte ou le préjudice causé(e) de manière délibérée ou du fait d'une négligence flagrante par une quelconque des Parties ou de ses dirigeants, salariés, mandataires ou sous-traitants ; ou (ii) les dommages corporels ou décès causés à toute personne par une quelconque des Parties, ou par ses dirigeants, salariés, mandataires ou sous-traitants. (iii) le paiement des sommes dues en vertu du présent Contrat ; ou (iv) pour toute autre responsabilité qui ne peut être exclue par la loi.

15. TRANSMISSION DE DONNEES

15.1. Sauf convention contraire, le Client est responsable de la transmission des données de localisation entre les Unités et la plate-forme au moyen des Services de Communication mobile et d'Internet. Le Client reconnaît et convient que les prestations de bump dépendent des performances de tiers qui fournissent ces Services de Communication mobile et d'Internet et que, par conséquent, bump ne peut pas garantir (i) que les services de communication mobile seront disponibles en permanence et en tout lieu du territoire (faillies dans la couverture du réseau, interruption de services à des fins de maintenance, pour raisons de sécurité ou à la demande des autorités compétentes, etc. ou (ii) le débit auquel les données de localisation seront transmises.

15.2. Le Client garantit bump contre les pertes, dommages, amendes, frais ou dépenses (y compris les frais de justice) découlant de réclamations de tiers ou s'y rapportant trouvant son origine dans le fait que les Services télématiques ou les Données de localisation (ou leur contenu) envoyées à la Plate-forme du Service de télématique ou à partir de celle-ci par le Client violent les lois et réglementations applicables, enfreignent les droits desdits tiers ou sont, en tout état de cause, illégales à l'égard desdits tiers. Le Client dégage bump de toute responsabilité à cet égard.

16. PLAINTES ET RECLAMATIONS

16.1. Les réclamations pour livraisons non conformes doivent être adressées à bump (à l'adresse figurant sur les documents contractuels) dans les sept jours calendriers suivant la date de réception des Produits et/ou Services. Passé ce délai, la livraison du Produit et/ou le Service est considérée comme conforme et acceptée et toute responsabilité de bump sera nulle et sans objet, sans préjudice de l'application des articles 8 et 14. Si le Client démontre que la non-conformité de la livraison du Produit ou du Service incriminé n'était pas connue au moment de la livraison, le délai précité débutera à la date à laquelle cette constatation est devenue possible ou à tout le moins à la date à laquelle la constatation aurait pu être possible.

16.2. Si le montage des Produits a été assuré par bump et s'il s'avère qu'un problème technique est apparu sur l'objet ou le véhicule suite à ce montage, le Client devra le dénoncer à Bump dans un délai de 3 jours ouvrables, afin de laisser à bump la possibilité de vérifier le problème dénoncé. Aucune facture de réparation d'un tiers ne sera acceptée par bump, sans validation préalable et écrite.

16.3. Toute réclamation en dommages-intérêts devra être notifiée dans les six (6) mois à compter de la date à laquelle le dommage a été causé, faute de quoi, la réclamation sera réputée caduque.

17. PROPRIETE INTELLECTUELLE

17.1. bump conserve tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux Services, à la Plateforme et au Site Web, et aux Produits. Le Client ne saurait acquérir, à aucun moment, aucun droit, en raison de l'utilisation des Services qu'il pourrait en faire au titre du Contrat.

17.2. Le Client et l'Utilisateur devront : (i) s'abstenir de causer ou de permettre à tout tiers de causer des dommages aux droits de propriété intellectuelle de Bump, (ii) s'abstenir d'utiliser, de quelque manière que ce soit, les marques commerciales sur ou en rapport avec des produits ou des services autres que les Produits ; (iii) veiller à ce que toutes les références et l'utilisation de toutes marques soient approuvées par bump ; (iv) indemniser bump de toute perte subie en raison de toute utilisation abusive des Droits de propriété intellectuelle.

En cas de violation de cette clause, bump pourra procéder à la résiliation immédiate du présent Contrat et réclamer une indemnité couvrant le préjudice subi par bump ou ses partenaires.

18. CONFIDENTIALITE

Toute information confidentielle divulguée par bump au Client, une de ses sociétés apparentées ou un Utilisateur, ne pourra être utilisée ou divulguée à un tiers. Les obligations contenues sous cet article 18 resteront en vigueur pendant et après le fin de la Convention, sans limitation de durée.

19. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

19.1. Le Client accepte que bump, en tant que responsable du traitement, stocke, utilise et traite des données personnelles et des informations relatives à l'utilisation des Services pour le compte du Client, conformément à sa Politique de Confidentialité accessible sur le site Web.

19.2. bump et le Client devront se conformer à l'ensemble des dispositions des lois et des réglementations applicables relatives à la protection des Données personnelles.

19.3. Le Client s'assurera et garantira qu'il dispose de l'autorisation valide de ses employés, de ses proches et de tout Utilisateur d'un véhicule ou d'un objet équipé d'Unités et connectées au Service de télématique, selon la loi en vigueur dans le pays concerné,

- pour transmettre à bump ces données, plus spécifiquement les données de localisation ;
- pour fournir le Service de télématique en traitant et en stockant ces données ;
- pour permettre à bump de transmettre lesdites données aux tiers auxquels le Fournisseur de solution fait appel pour la fourniture du Service de télématique.

Le Client présentera, sur demande, l'autorisation visée à l'article 19.3.

19.4. Le Client devra répondre, avec l'assistance de bump, aux demandes des Utilisateurs et des personnes auxquelles appartiennent les données et aux demandes des autorités de contrôle concernant le traitement des données personnelles des Utilisateurs et personnes concernées.

20. REFERENCEMENT

Par l'acceptation des présentes Conditions Générales, le Client autorise expressément bump à citer le nom et le logo du Client à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel.

21. DIVERS

21.1. Toutes notifications faites à bump en exécution de la Convention seront envoyées par courrier recommandé à l'adresse indiquée dans les présentes. Ces notifications seront réputées réceptionnées le deuxième jour ouvrable qui suit le jour de leur expédition (la date de la poste faisant foi).

21.2. Si un ou plusieurs articles sont jugés nuls, ceci n'aura pas pour effet de rendre la convention nulle ou de compromettre la validité des autres articles.

22. COMPETENCE DES TRIBUNAUX ET LOI APPLICABLE (applicable au niveau de l'UE)

En cas de litige, le droit belge sera applicable. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles.